

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 28 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Avoise s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur d'AMÉCOURT Antoine, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 17/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/04/2025.

Présents : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : BORDIN Ingrid, CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, COPHIGNON Alain, DUCLOS Dominique, MORIN Jean-Louis, ROBIN Thierry

Excusés : Mme GIGOMAS Jeanine

Absents : M. GOIBEAU Ludovic

A été nommé(e) secrétaire : Mme BORDIN Ingrid

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Mans
Le : 30/04/2025
Et
Publication du : 30/04/2025

2025-039 – Ouverture d'un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire de travail

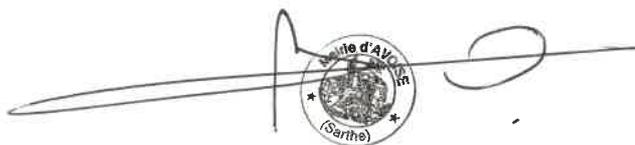
M. Serge BASNIER, 1^{er} adjoint expose au Conseil Municipal qu'en raison du surcroît de travail conséquent à cette période, il y a lieu de prévoir le recrutement de d'un agent non titulaire à temps complet pendant la période du 14 juillet au 31 août 2025 et un agent non titulaire à temps non complet pendant la période du 11 avril au 31 août 2025.

Le Conseil Municipal décide :

- la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à durée déterminée allant du 14 juillet 2025 au 31 août 2025 et fixe la durée hebdomadaire de travail à 35 heures. La rémunération sera calculée sur la base de l'indice afférent au 9^{ème} échelon et du nombre d'heures de travail effectuées.
- la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à durée déterminée allant du 11 avril 2025 au 31 août 2025 et fixe la durée hebdomadaire de travail à 4 heures. La rémunération sera calculée sur la base de l'indice afférent au 1^{er} échelon et du nombre d'heures de travail effectuées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/04/2025
Le Maire
Antoine d'AMÉCOURT



Accusé de réception en préfecture
072-217200211-20250428-2025-039-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2025